

Jean-Claude LEROYPrésident
du Conseil départemental

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon,
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Madame la Première Ministre,

Comme vous le savez, l'élaboration du budget des collectivités locales, forcément présentée en équilibre, est un exercice difficile ; Avec la période d'inflation à laquelle nous faisons face, l'augmentation des denrées alimentaires pour les demi-pensions, le coût de l'énergie et des matériaux, la tâche du Département, des communes et des intercommunalités est encore plus compliquée. A cela sont venues s'ajouter des dépenses décidées par l'État, sans compensations intégrales, comme pour l'avenant 43 à la convention collective de l'Aide à Domicile ou la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Malgré cela, et pour continuer à rendre les services indispensables à la population, les actions et les partenariats se poursuivent au prix d'efforts considérables de gestion qui ne sont pas sans conséquences.

Afin d'aider le bloc communal à faire face, l'Etat avait proposé un « filet de sécurité », une avance conditionnée de dotation disponible dès l'automne 2022, pour les communes et les structures intercommunales. Le nombre très important de communes ayant décidé de recourir à cette option témoigne d'un besoin particulièrement fort.

Or, après avoir vérifié l'éligibilité, donné un accord et procédé au paiement de cette avance, les services de l'Etat ont récemment décidé, un an plus tard, de réclamer le remboursement à de très nombreux bénéficiaires. Près de 90 communes, syndicats mixtes et structures intercommunales du Pas-de-Calais sont concernées. Pour ne prendre qu'un seul exemple, les

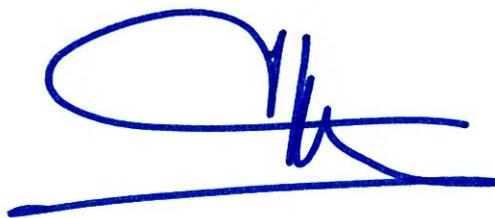
communes d'Outreau et de Le Portel sont doublement sollicités, en tant que communes puis de syndicat mixte de la piscine intercommunale.

Je tenais à vous faire part de la profonde émotion suscitée par cette décision, particulièrement au moment où des dizaines de maires sont totalement impliqués dans la gestion de l'urgence liée aux inondations.

Au moment de la création de ce dispositif de « filet de sécurité », le Ministre délégué de l'époque avait indiqué dans un communiqué de presse que « ce soutien à nos communes est une brique supplémentaire de l'aide que l'État apporte aux collectivités ... Nous continuerons l'année prochaine. Nos collectivités sont le cadre de vie des Français ; les aider c'est aussi soutenir nos concitoyens ». Personne ne peut donc comprendre aujourd'hui la rupture de cet engagement qui met certaines communes et syndicats mixtes en grande difficulté ; Et, même quand les sommes réclamées semblent anodines, le sentiment de défiance vis-à-vis des maires est largement partagé.

Aussi, Madame la Première Ministre, au moment où les communes sont pleinement mobilisées pour construire leur budget, où certaines doivent faire face aux conséquences des tempêtes et des crues inédites, il conviendrait je pense de donner un signal positif aux élus locaux en annulant cette décision de remboursement du « filet de sécurité ».

Je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Jean-Claude LEROY

Copie :

M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais